

truction des français et des sauvages établis depuis peu en cet endroit, fut instruit de leur dessein par l'un d'entr'eux ; il les engagea à se désister de leur entreprise et se chargea de négocier leur parfaite réconciliation avec Mr. de Champlain arrivé de France depuis peu.

D. Qu'arriva-t-il en l'année 1620 ?

R. Le prince de Condé céda la vice-royauté du Canada au maréchal de Montmorency.

— Le nouveau vice-roi continua la lieutenance à Champlain, qui, persuadé que le Canada allait prendre une nouvelle face, y amena sa famille.

D. Que firent les Iroquois en l'année 1621 ?

R. Ils parurent en armes jusque dans le centre de la colonie.

— Ils se proposaient d'exterminer les français qui s'étaient alliés avec les Algonquins et les Hurons leurs ennemis ; un de leurs partis de guerre, attaqua des français près du Sault St. Louis ; ceux-ci les repoussèrent avec le secours de leurs alliés ; mais un autre parti alla investir le couvent des récollets, sur la rivière St. Charles où il y avait un petit fort ; n'ayant osé attaquer cette place, les Iroquois se jetèrent sur les Hurons, qui se trouvaient aux environs, en prirent quelques-uns et les brûlèrent. Ils ravagèrent ensuite tous les environs du couvent, puis se retirèrent.

D. Que fit Mr. de Champlain n'ayant point de forces suffisantes pour réprimer ces barbares ?

R. Il députa au roi et au duc de Montmorency pour demander des secours que la compagnie avait jusque-là négligé d'envoyer.

— La compagnie fut en conséquence supprimée et Guillaume et Emeric de Caen, entrèrent dans tous ses droits. Mr. de Champlain en apprit la nouvelle par une lettre de vice-roi, qui lui enjoignait de prêter main forte à ces négocians. Tout le monde, excepté Champlain, s'était si peu occupé de l'établissement du Canada, qu'on ne comptait à Québec, en 1622, que cinquante-deux habitans, y compris les femmes et les enfans.

D. Que fit Mr. de Champlain en l'année 1624, pour mettre sa colonie en sureté ?

R. Il fit bâtir le fort de Québec, et aussitôt qu'il fut achevé, il repassa en France avec sa famille.

— Il trouva le duc de Montmorency traitant de sa vice-royauté avec le duc de Ventadour. Ce dernier ne se chargeait des affaires de la Nouvelle-France, que pour y prouver la conversion des